



PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire à huis clos
18 mars 2021

À une **séance EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue ce **18e jour du mois de mars 2021, à 18 h, à huis clos, par voie d'audioconférence**, à laquelle sont présents les Conseillers suivants: mesdames Myriam Cabana et Carole-Sue Ash, ainsi que messieurs Daniel Bock et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier;

Absents : Les conseillers Monique Côté et Tommy Desjardins;

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée;

Monsieur le Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'Ordre du jour**
- 3. Abrogation de la résolution numéro 2021-03-01#05 et adoption de la nouvelle liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de l'assemblée**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée
2021-03-18#01EX

Il est proposé par madame Myriam Cabana,
Appuyé par monsieur Daniel Bock,

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
2021-03-18#02EX

Il est proposé par madame Carole-Sue Ash,
Appuyé par monsieur Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

3. Abrogation de la résolution numéro 2021-03-01#05 et adoption de la nouvelle liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes
2021-03-18-03EX

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2021-03#05 du 1^{er} mars dernier, le Conseil adoptait la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;



18 mars 2021

N° de résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT le paiement effectué par plusieurs propriétaires afin de soustraire leur immeuble de la liste adoptée le 1^{er} mars dernier;
- CONSIDÉRANT que les montants de taxes dus sur 3 des immeubles de la liste sont très minimes et qu'il en coûterait plus cher pour récupérer ces montants;
- CONSIDÉRANT que la Secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un nouvel état des taxes foncières dues à la Municipalité, à la date du 10 juin 2021, date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes (ou toute autre date fixée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau) afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par madame Myriam Cabana,
Appuyé par monsieur Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 2021-03-01#05;

ET que le nouvel état soumis aux présentes soit et est approuvé par le Conseil et que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de Papineau tous les immeubles de la Municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées;

Adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Certificat de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

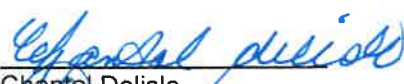

Chantal Delisle
Directrice générale et Secrétaire-trésorière


5. Levée de l'assemblée **2021-03-18#04EX**

Il est proposé par madame Myriam Cabana,
Appuyé par monsieur Daniel Bock,

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18 h 06;

Adoptée à l'unanimité.


Chantal Delisle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


François Gauthier, Maire